



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

*DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES*

Paris, le 11 juillet 2024

**OBJET :** Préparation et organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) au Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.

Pour préciser l'instruction du 19 mars et notamment son paragraphe II relatif à la valorisation de l'engagement : « Sur la base du plan de maintien de l'activité, les agents dont la présence a été requise par leur chef de service pendant toute la durée des Jeux olympiques (26 juillet-11 août) ou des Jeux Paralympiques (28 août- 8 septembre) au motif des JOP, bénéficieront d'une prime de 1 600€.

Par ailleurs, les agents directement mobilisés dans la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques, dont le service a fait face à un surcroît significatif d'activité, qui y ont consacré l'essentiel de leur temps de travail pendant une longue période, en amont de l'évènement, bénéficieront d'une prime de 1000€. Vous serez très prochainement invités à communiquer les effectifs concernés au regard de ces critères. Les agents de la filière sociale seront également recensés afin de valoriser leur engagement lors de cet événement exceptionnel.

Ces deux critères ne se cumulent pas, chaque agent ne pourra percevoir qu'une seule prime.

Les hauts fonctionnaires, hors préfets et directeurs d'administration centrale, bénéficient des mêmes primes dès lors qu'ils satisfont aux critères. »

Directrice des Ressources Humaines

Laurence Mézin

**Liste des destinataires pour attribution :**

**Messieurs les préfets de zone de défense et de sécurité**

**Mesdames et Messieurs les préfets de région et de département**

**Monsieur le haut-commissaire de la République en Polynésie-française**

**Mesdames et Messieurs les directeurs généraux, directeurs et chefs de service d'administration centrale, déléguée à la sécurité routière**

**Monsieur le chef de service de l'Inspection générale de l'administration**

**Madame la présidente du Conseil supérieur de l'appui territorial et de l'évaluation**

**Monsieur le préfet de police**

**Monsieur le directeur des ressources humaines, des finances et des soutiens de la Police nationale**

**Monsieur le directeur des ressources humaines de la Gendarmerie nationale**